



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

à 19h30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Catherine BUTET, Charles-Alexandre ORTONNE, Jean-Pierre GIRAUD, Julien FELLOTT, David THOMASSET, Sylviane AULAS, Béatrice BOUGAIN, Priscille DU MANOIR, Karine BOUDOT, Françoise BRANCIARD, Marjorie GRIERE FURTAK, Catherine BARRIERE

Absents : Joëlle RUBENS (a donné pouvoir à David THOMASSET)
Hugues FELLOTT (a donné pouvoir à Jean-Pierre GIRAUD)
Didier COMBIER (a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE)

Secrétaire de séance : Françoise BRANCIARD

Madame le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Les comptes-rendus du Conseil municipal du 12 décembre 2022 et du Conseil municipal du 12 janvier 2023 sont approuvés à l'unanimité.

1. Délibération – Approbation du Compte Administratif – Exercice 2022

Madame le maire présente le compte administratif de fonctionnement, le résultat de l'exercice étant de 94 595,90 € et le résultat de clôture de 143 854,77 €. Des précisions sont apportées sur les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 366 946.06 €.

Le Conseil municipal interroge le coût des charges de personnel qui est environ identique à celui de 2020, alors que les effectifs sont moins importants. Cela s'explique par une réévaluation du point d'indice des agents territoriaux de 4 %.

Toutefois, les charges de personnel réalisées sont inférieures de 3 745,21€ à celles budgétisées.

Madame le maire présente le compte administratif d'investissement, le résultat d'exercice étant de 133 274,53 € et le résultat de clôture de 203 461,05 €.

La commune a emprunté 320 000 € pour procéder à l'achat d'une maison d'habitation située en Centre Bourg. L'emprunt a été réalisé à taux fixe de 1,76 %. Comme ce taux était plutôt attractif, la commune a décidé d'emprunter un peu plus que le budgétisé (300 000 €) afin d'avoir une réserve de trésorerie pour les futurs aménagements.

La CAVBS a versé 70 000 € de fond de concours pour l'acquisition de cette maison. Également, l'emprunt contracté en 2005 pour les travaux de la traversée du village (réfection des trottoirs), dont

le montant de l'échéance annuelle était de 13 947 €, a pris fin le 4^{ème} trimestre 2022. Les éléments expliquent un résultat de clôture beaucoup plus élevé en 2022 qu'en 2021.

Ce résultat de 203 461.05 € sera repris en recettes d'investissement du budget prévisionnel 2023.

Madame le maire ne participant pas à la délibération, Madame Catherine BARRIERE, doyenne de l'assemblée, soumet la délibération au Conseil municipal qui approuve à 14 voix et 1 abstention le compte administratif 2022.

2. Délibération – Approbation du Compte de Gestion dressé par la Perception – Exercice 2022

Madame le maire présente le résultat budgétaire de l'exercice 2022 dressé par la Perception de Villefranche-sur-Saône. Les chiffres du compte de gestion 2022 sont identiques à ceux du compte administratif 2022 de la commune.

Par délibération, le Conseil municipal approuve à 14 voix et 1 abstention le compte de gestion 2022 dressé par la Perception

3. Délibération – Demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Ruralité - Aménagements de l'aire de loisirs

Madame le maire présente le projet d'aménagements sur l'aire de loisirs, et demande au Conseil de solliciter une subvention de 20 % des dépenses d'investissement d'un montant 37 000 € HT, soit 7 400 €. Une demande de subvention de 60 % a déjà été sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Monsieur David THOMASSET détaille le projet qui sera présenté en réunion publique le 3 mars prochain :

- Des aménagements de jeux pour tous âges (jeux pour glisser, grimper, se balancer), installation d'une table de ping pong, création d'un terrain de pétanque vers le pressoir avec un muret en enrochement – Subventions demandées pour ces aménagements (DETR 2023 – Bonus Ruralité 2023).
- Un aplanissement du terrain enherbé pour en faciliter l'utilisation, notamment par l'école.
- Des cheminements tondues et des zones non tondues pour la préservation de la biodiversité.
- Une arborisation et une végétalisation.
- Le maintien d'une zone naturelle.

L'ensemble de ce projet doit se penser en collaboration avec le groupe permaculture et les habitants de Rivolet. Il est affiché sous forme de plan dans la salle de réunion de la mairie.

Il conviendra aussi de mener une réflexion sur la création éventuelle d'un point d'eau et de se rapprocher du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais pour travailler ensemble sur l'aménagement de l'espace naturel autour de la rivière.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

4. Délibération – Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2023 – Poteaux d'Eau Incendie (P.E.I.)

Madame le maire demande au Conseil de solliciter une dotation d'un montant de 7 242 € pour le financement de trois poteaux de défense incendie dont le coût total de 9 052 €.

Il s'agit de remplacer les poteaux hors d'usage situés au Grand Vernay, au Petit Vernay et au Centre Bourg en face de la mairie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de dotation.

5. Délibération – Tarifs de location de la salle des fêtes de Rivolet à compter du 1^{er} mars 2023 – Règlement de location et règlement intérieur

Madame le maire propose de scinder l'utilisation de la petite salle en deux : une partie « cuisine » et une partie « salle, bar, sanitaires ». En effet, l'entreprise de nettoyage facture le ménage de ses deux parties de façon distincte.

Cela permet donc de différencier les charges en fonction de l'utilisation effective. Il conviendra d'installer un verrou sur les portes de la cuisine et d'acheter un réfrigérateur pour le bar.

Les charges de nettoyage du prestataire sont de 100 € pour la partie « cuisine » et de 75 € pour la partie « bar, petite salle, sanitaires ».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

6. Informations et questions diverses

6.1. Bâtiments

Il convient de signer avec le C.A.U.E. la convention d'accompagnement territorialisé pour la mission de programmation « nouvelle centralité ». Cette mission devra se faire principalement sur 2023 pour se finir sur le 1^{er} trimestre 2024.

Madame Catherine BARRIERE précise que, dans le cadre du Plan de sauvegarde de la commune, Groupama a proposé un logiciel pour pouvoir suivre les précipitations et les alertes météo.

Concernant la salle des fêtes, Madame le maire explique que la commission de sécurité des pompiers a donné un avis défavorable à son utilisation en raison de l'absence d'un téléphone urbain fixe sur onduleur.

Des investigations ont été menées en vain pour retrouver la ligne téléphonique. En effet, suite à l'agrandissement de la salle des fêtes en 2016, la gaine du téléphone fixe a été coupée et perdue. L'opérateur téléphonique n'est pas parvenu à retrouver l'arrivée de cette ligne et la sollicitation des sociétés ayant effectués les travaux en 2016 n'a pas permis de l'identifier non plus.

Une tranchée devra donc être réalisée pour amener la fibre optique jusqu'à la salle des fêtes. Il conviendra ensuite d'équiper la salle d'un téléphone fixe et d'un onduleur pour remplir les conditions de sécurité.

6.2. Elagage des arbres le long du Nizerand

Concernant le bois coupé le long de la route de la Fouillouse, les cantonniers vont le stocker. Madame le maire propose au CCAS de prendre en charge la répartition de ce bois auprès des habitants.

6.3. Personnel communal

Lors des entretiens individuels annuels, deux salariés ont exprimé une demande d'augmentation de salaires. Après avis de la commission « gestion du personnel », il a été décidé d'accorder une indemnité de 75 € mensuel brut dans le cadre du RIFSEEP.

6.4. Commission de contrôle des listes électorales

Madame Catherine BUTET ne pouvant plus être membre titulaire de cette commission puisqu'elle est maire de la commune, il convient de la remplacer. Madame Sylviane AULAS accepte de la remplacer et d'être membre titulaire.

6.5. Equipement informatique

Le prestataire de logiciels informatiques « Berger Levrault » de la commune propose une mise en réseau pour avoir un 2^{ème} ordinateur. Le coût est d'environ 1 000 € pour les frais d'installation et de 1 000 € pour un abonnement annuel.

6.6. Urbanisme

Monsieur Charles ORTONNE explique que la carte du PLUiH est en cours de mise à jour par la CAVBS, un peu de retard a été pris.

La commune avait pris contact avec la société Spécifique immobilier qui a acquis la maison et son terrain situés au 489 rue des écoliers, afin d'étudier la possibilité d'obtenir une bande de terrain pour réaliser un accès piétonnier reliant la rue des écoliers à la route de la croix de fer. Le prix demandé par la société est de 250 € le m² pour environ 240 m², soit un budget de 60 000 € (auquel s'ajouterait l'acquisition du terrain de l'autre côté de la rivière et la construction d'une passerelle). Ce projet est abandonné compte tenu du prix d'achat.

6.7. Le Syndicat des collègues

Madame Marjorie GRIERE-FURTAK, représentante de la commune au syndicat des collègues, informe du report de la dissolution du syndicat au 31 août 2023.

Le débat d'orientation budgétaire voté lors de la réunion du 21 février dernier prévoit un budget prévisionnel pour 8 mois. Il est aussi annoncé oralement que la commune de Rivolet devrait se voir restituer la somme de 600 € suite à la répartition par commune (proportionnelle au nombre d'élèves scolarisés sur le collège de Limas) du résultat de l'exercice.

6.8. Site internet de la commune

Monsieur Jean-Pierre GIRAUD explique que le site internet, dont l'architecture est ancienne et peu adaptée à des mises à jour simples et régulières, nécessiterait une refonte importante, tant au niveau du design que de son administration au quotidien.

Plusieurs solutions ont été envisagées :

- *Solution 1 : Amélioration de la version actuelle (2 200 € environ) : amélioration graphique, et optimisation et simplification de l'architecture pour réduire l'impact environnemental.*
- *Solution 2 : Refonte complète du site (4 500 € environ) :*
 - *Plan du site et révision du contenu, simplification.*
 - *Webdesign, nouvelle présentation sobre et épurée pour une expérience utilisateur agréable et efficace.*
 - *Formation à l'outil d'administration pour pouvoir éditer/modifier du contenu.*

La commission « communication » préconise la solution 2 qui semble mieux répondre à la problématique actuelle, notamment en termes de formation du personnel ayant à mettre à jour l'information sur le site, mais également parce que cette solution permettrait de repartir d'une « feuille blanche » pour établir un cahier des charges adapté aux besoins en communication. Le Conseil municipal partage l'avis de la commission et propose que ce budget soit discuté en commission « Finances ».

La séance est levée à 23h